

Lingettes AQMAT 440 SR

Lingettes désinfectantes

939226

AVANTAGES

- **Sécurité** : Réduction des émissions des Composés Organiques Volatils (COV). Elimine les risques liés à la manipulation et au stockage de bidons de solvants inflammables
- **Hygiénique** : Seau fermé hermétiquement qui évite la contamination des lingettes tout en garantissant leur fraîcheur à chaque utilisation.



Réf. 939226 Seau de 150 lingettes

COMPOSITION

Matière active : éthanol CAS n°64-17-5 (>70%*m/m*)

APPLICATIONS

- Toutes industries agroalimentaires.
- Compatible avec tous les types de matériaux y compris aluminium et alliages, galvanisé

CARACTÉRISTIQUES

Couleur: Blanc

Composition: Polyester+Cellulose

Grammage: 56 g/m²

Format lingettes: 15x30cm

Nature seau: Polypropylène

pH : 9.2

MODE D'EMPLOI

- Tirer la lingette du centre et l'insérer dans l'opercule.
- Refermer le couvercle.
- Sortir une lingette du seau horizontalement jusqu'à la prédécoupe et tirer d'un coup sec.
- Refermer l'opercule après chaque utilisation pour éviter toute évaporation du produit.
- Conforme à l'arrêté du 8/09/99 relatif au nettoyage de matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (avec rinçage).

DLU : 6 mois après ouverture.

PROPRIÉTÉS BIOCIDES

Actif sur	normes	Temps de contact
Bactéricide	• EN1276 - 20°C en condition de propreté (0,3 g/l d'albumine bovine); Pour locaux de stockage (dont parois), matériel de transport, matériel de laiterie, matériel de stockage. Produits d'origine végétale (POV), Produits d'origine animale (POA), TP4	5 min
	• EN13697 - 20°C en condition de propreté (0,3 g/l d'albumine bovine),(1 % de lait); Pour locaux de stockage (dont parois), matériel de stockage, matériel de transport, matériel de laiterie. Produits d'origine animale (POA), Produits d'origine végétale (POV), TP4	5 min
Levuricide	• EN 1650- 20°C en condition de propreté (0,3 g/l d'albumine bovine); Pour locaux de stockage (dont parois), matériel de stockage, matériel de transport, matériel de transport de la nourriture d'élevage. Produits d'origine animale (POA), Produits d'origine végétale (POV), TP4	15 min